

MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LIMOGES MÉTROPOLE  
19 RUE BERNARD PALISSY  
CS 10001  
87031 LIMOGES CEDEX 1

**LE PRÉSIDENT**

Réf : SG/LV/KA

Dossier suivi par L. VIGOUROUX

**Objet :**

PLU AUREIL Révision allégée n°12 et modifications  
n° 3, 4, 5 et 6

À L'ATTENTION DE J. CHAPUT

Panazol, le 29 Juin 2018

**Magnac-Laval**

20 rue Camille Grellier  
87190 Magnac-Laval  
Tél. : 05 55 60 92 40  
Fax : 05 55 60 92 41

[antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr)

**Saint-Laurent-sur-Gorre**

1-3 place Léon Litaud  
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre  
Tél. : 05 55 48 83 83  
Fax : 05 55 48 83 82

[antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr)

**Saint-Yrieix-la-Perche**

la Seynie  
87500 Saint-Yrieix-la-Perche  
Tél. : 05 55 75 11 12

[antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr)

**Limoges Monts et Vallées**

2 avenue Georges Guingouin  
CS 80912 Panazol  
87017 Limoges Cedex 1  
Tél. : 05 87 50 40 87  
Fax : 05 87 50 40 85

[antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr)

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L153-34 et L153-40 du Code de l'Urbanisme, nous avons l'honneur de vous faire part de nos observations concernant les projets des modifications n°3, 4, 5 et 6 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'AUREIL.

Nous complétons également l'avis rendu au travers du compte rendu de la Commission d'étude des modifications et révision allégée du PLU en date du 16 mars 2018 car il est incomplet et partiellement inexact sur la position de notre structure concernant la révision allégée n°12.

**Révision allégée n°12 :**

Le compte rendu de la Commission d'étude des modifications et révision allégée du PLU en date du 16 mars 2018 note que la Chambre d'Agriculture émet un avis favorable pour la réalisation de la salle des fêtes.

Notre position a été mal retranscrite : nous émettons un avis favorable sur la nécessité d'une nouvelle salle des fêtes sans pour autant être favorable à l'emplacement choisi qui impacte l'activité agricole existante. En effet :

- les bâtiments de la ferme se situent à une centaine de mètres du projet de la salle polyvalente telle que proposée sur le schéma page 12 du rapport de présentation.
- cette exploitation agricole (élevage de bovins viande et de vaches laitières) utilise la parcelle 65 en pâturage.

- le projet de la salle polyvalente est situé sur la partie plane de la parcelle agricole, le reste de la parcelle étant pentu et en partie humide.
- l'accès à la parcelle 65 est situé en UA dans le projet de révision, alors qu'il est en zone N dans le PLU actuel. Par ailleurs, il est à proximité immédiate de la future salle des fêtes.
- les travaux envisagés et la future salle polyvalente pourraient perturber l'abreuvement des bovins dans cette parcelle, par la modification de la source d'abreuvement en quantité et/ou en qualité.
- l'impact sur les espaces agricoles ne peut décemment pas être qualifié de « positif » comme exprimé page 24 du rapport de présentation du dossier.

Au vu des contraintes engendrées pour l'exploitation agricole (*perte de surface agricole plane, problème d'accès, risque sur la qualité et la quantité d'eau disponible pour l'abreuvement du cheptel, risque de conflit de voisinage avec les utilisateurs de la salle des fêtes,...*), nous invitons M. le Maire d'Aureil à contacter l'exploitante agricole afin qu'ils trouvent ensemble une solution qui convienne à la fois au développement urbain du bourg de la Commune et à la poursuite de l'exploitation agricole dans de bonnes conditions.

#### **Modifications n°3, 4, 5 et 6 :**

Les projets de modifications n°3, 4, 5 et 6 n'appellent aucune observation particulière de notre part.

En vous remerciant de bien vouloir transmettre notre avis au Commissaire Enquêteur,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**JM. DELAGE.**

